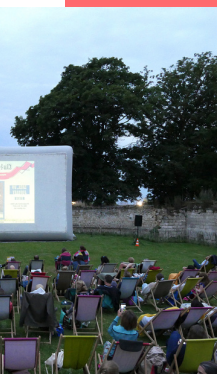


DES PROJECTIONS EN PLEIN-AIR

En partenariat avec les circuits de cinéma itinérant de la région



Vous avez un site magnifique et souhaitez le mettre en avant ?

Vous voulez marquer l'arrivée des vacances et de l'été ?

Vous souhaitez mettre en place un événement fédérateur, festif et familial ?

Organisez une séance de cinéma en plein air !



Une réglementation à respecter :

- Si vous souhaitez que la séance soit gratuite pour les spectateurs, vous devez choisir un film dont le visa a plus d'un an
- Si vous souhaitez projeter un film récent, vous devez « transférer une billetterie Cinéma », et donc être en lien avec la salle de cinéma fixe de votre commune ou faire partie d'un réseau de circuit itinérant
- Les projections en plein-air sont soumises à autorisation et doivent impérativement respecter la réglementation, sous peine de poursuites et d'amendes élevées.

Appuyez-vous sur des professionnels du cinéma pour entreprendre ces démarches !

Une éthique de programmation et de location de films.

Programmer, ce n'est pas seulement choisir un film que l'on a aimé. C'est choisir selon les types de publics que l'on souhaite toucher, le contexte de la projection, le moment dans l'année...

C'est proposer de revoir un film ensemble, d'en découvrir un moins connu, ou encore de construire une programmation selon une thématique...

Programmer, c'est une affaire de PRO !

Les circuits de cinéma itinérant programment toute l'année, en partenariat avec leurs 170 communes adhérentes en Hauts-de-France. Ils sont en contact permanent avec les distributeurs des films et peuvent donc négocier pour vous les meilleurs tarifs, en assurant la rémunération des auteurs.

Un matériel professionnel, qui respecte les films et assure le confort pour le public

Une vraie projection en plein-air, ce n'est pas une vidéo-projection sur un mur ou un drap blanc ! Pour la qualité de la projection et le plaisir des spectateurs, il est essentiel de projeter avec un vrai matériel cinéma :

- un projecteur numérique assurant la colorimétrie et le rendu des images, selon les standards professionnels
- un matériel son permettant d'entendre parfaitement musiques et dialogues, même en plein-air
- un écran de cinéma, adapté au plein air et pouvant supporter un environnement venteux (inférieur à 35km/h dans un contexte exposé), sans danger pour les projectionnistes ni pour les spectateurs.



Faire appel à un cinéma itinérant équipé en matériel DCI (Digital Cinema Initiatives), c'est s'assurer d'une projection de haute qualité, répondant aux standards professionnels du cinéma. Derrière ces projections, des équipes qualifiées maîtrisent l'ensemble des aspects techniques liés à la diffusion numérique, garantissant une expérience fidèle aux exigences des réalisateurs, équipes de films, exploitants et ayants droit.

Les circuits de cinéma itinérant, partenaires naturels de vos séances en salle et en plein air

Vos contacts :



Ciné Rural 60 (Oise)

☎ 03 44 48 37 30

✉ contact@cinerural60.com

🌐 cinerural60.com



Ciné Pop (Aisne, Somme)

☎ 06 86 46 42 85

✉ contact.cinepop@gmail.com

🌐 cine-pop.net



CinéLigue (Nord, Pas-de-Calais)

☎ 03 20 58 14 13

✉ contact@cineligue-hdf.org

🌐 cineligue-hdf.org

Les associations qui gèrent les circuits de cinéma itinérant connaissent votre territoire. Elles le sillonnent toute l'année et organisent des activités culturelles avec les collectivités locales, les établissements scolaires, les médiathèques, les maisons de retraite, les associations locales... Ce sont les partenaires de proximité de vos séances !

Faire appel à un circuit de cinéma itinérant pour organiser votre projection en plein air, c'est aussi contribuer au maintien d'une offre culturelle de cinéma toute l'année !